



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil  
communal le 28 mars 2019**

## **RAPPORT 04/2019 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal de  
l'exercice 2018 – 2<sup>ème</sup> série**

## **Rapport de la commission des finances sur**

### **Préavis 04/2019 : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 2<sup>e</sup> série.**

Conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil communal de Vevey, la Commission des finances (COFI) rapporte sur les demandes de crédits supplémentaires au budget communal.

La COFI a traité le préavis dans sa séance ordinaire du 23 janvier 2019 qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Vevey.

**Présences :** MM. Francis Baud (VL), Patrick Bertschy (PLR), Cédric Bussy (PS), Sergio De Stefanis (PS), Nuno Dos Santos Aeby (PDC), Alain Gonthier (DA), Philippe Herminjard (PLR), Laurent Lavanchy (DA), Vincent Matthys (PS), Roger Pieren (VL) Christian Roh (PLR), Bastien Schobinger (UDC) et Antoine Stübi (VER – Présidence).

**Excusé :** M. Werner Riesen (UDC).

La Municipalité était représentée par Mme la Syndique Elina Leimgruber et MM. les Municipaux Etienne Rivier et Michel Renaud avec le concours de M. Alain Hersperger de la Direction des finances.

Les crédits supplémentaires sont discutés successivement par position budgétaire.

#### **200.3012 : Direction des finances – Salaires du personnel auxiliaire.**

Aucune remarque.

#### **440.3114.01 : Gestion des déchets – Achats matériel et fourniture.**

Un commissaire demande si une participation des propriétaires est envisageable pour l'installation des conteneurs enterrés (Molok) ? A ce jour, les propriétaires n'ont jamais dû payer, mais il est vrai qu'avant ils devaient acheter eux même leur conteneur et qu'avec ce système ils réalisent une économie. La question est donc pertinente, mais elle aurait dû être posée lorsqu'on a installé le premier conteneur enterré. Aujourd'hui, il est trop tard. Selon le principe d'équité, on ne peut pas changer les règles maintenant. Il faut également noter que ces remplacements ont

été initiés par la Ville d'abord pour des raisons esthétiques et que par ailleurs c'est une source d'efficacité dans le ramassage des déchets. La commune est gagnante.

**470.3143 : Eclairage public et attractif – Modification et amélioration des l'éclairage public.**

Un commissaire demande si on peut s'attendre à des économies d'énergie ? La Municipalité confirme cette évolution avec la migration vers un éclairage LED.

**130.3517 : Subventions et manifestations diverse – Participation aux déficits des entreprises de transports publics :**

Le montant supplémentaire concerne l'entreprise VMCV SA. Les justifications des montants sont dans le préavis. L'exercice 2018 a été impacté deux éléments : 1) le règlement du solde des coûts pour les prestations 2017 qui avaient été mal anticipés par l'entreprise, 2) un acompte supplémentaire en 2018 de manière à imputer les justes coûts des prestations sur l'année plutôt qu'avoir un important solde reporté sur les comptes 2019. La Syndique rappelle qu'à fin 2017 le Conseil d'administration de VMCV a refusé le budget 2018 proposé par la Direction qui présentait des évolutions inexplicables, alors que les changements importants du réseau ont été opérés en 2017. Au final, on a eu une croissance des charges liées à l'engagement de chauffeurs pour répondre aux évolutions légales et à l'arrivée de nouveaux bus, et à côté de cela les recettes Mobilis stagnent. Une nouvelle Direction est maintenant en place renforcée au niveau de la gestion financière. La situation est rétablie.

Un commissaire note qu'il comprend la nécessité de remettre le budget d'équerre, mais il faut avouer que le moment tombe mal au vu du budget 2019.

Un autre commissaire rappelle la résolution demandant un audit au sein de VMCV, et propose de refuser le crédit supplémentaire jusqu'à ce que les résultats soient obtenus. La démarche serait d'abord un geste d'humeur puisque l'argent est déjà dépensé. La Syndique informe qu'il y a eu un rapport financier réalisé par un cabinet externe différent des réviseurs habituels, et que celui-ci a identifié qu'il n'y avait eu aucune malversation. L'argent a été utilisé pour réaliser les prestations de transports et financer les investissements, et les erreurs ont été au niveau de la planification. Par ailleurs, l'Office fédéral des transports (OFT) a audité l'aspect des engagements du personnel. Les VMCV ont pu répondre aux injonctions formulées dans les temps

et à satisfaction de l'OFT. Un commissaire suggère que la Municipalité fasse une communication sur ces éléments.

Face à ces coûts totaux, un commissaire se demande s'il ne serait pas mieux de prévoir simplement la gratuité des transports publics qui permettrait des économies sur la vente et le contrôle des titres. A titre d'exemple, la Municipalité informe que la mesure de gratuité pour la ligne 202 le samedi pendant 6 mois se chiffre à environ Fr. 75'000.

Avant de passer au vote, un commissaire rappelle qu'au fonds la COFI se prononce sur des crédits déjà dépensés.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la COFI vous invite à prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le préavis n° 04/2019, du 21 janvier 2019, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 2e série,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **Décide**

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 2<sup>e</sup> série, tels que présentés dans le préavis municipal pour un montant total de CHF 1'167'500.—.

Pour la COFI :



Antoine Stübi

Vice-Président